

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)**

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1 Maître d'ouvrage :

Commune de Simiane la Rotonde
Le Haut Village
04150 Simiane la Rotonde
Téléphone : 04.92.75.91.40
Courriel : communedesimiane@wanadoo.fr

1.2 Personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenues :

Monsieur Bernard CAVALLO
Commune de Simiane la Rotonde
Le Haut Village
04150 Simiane la Rotonde
Téléphone : 04.92.75.91.40 / 06.21.51.07.54
Courriel : communedesimiane@wanadoo.fr

2 – OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet du marché :

Le marché a pour objet de sélectionner un fournisseur de matériels destinés à équiper un point chaud dans un immeuble de la Commune de Simiane la Rotonde.

Marché de fournitures et de Prestations (installation, support, garantie)

2.2 Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

3.1 Variantes, option et tranche :

Les variantes ne sont pas autorisées, les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Le Marché comporte une option relative à l'extension de la Garantie à 3 ans, et une option relative à 5 ans

3.2 Négociation :

L'acheteur public ne prévoit pas de négocier.

3.3 Décomposition en lots :

Le présent marché se compose en un lot unique.

3.4 Délais d'exécution :

L'offre présentée est valable jusqu'au. 15/12/2021.

3.5 Modifications de détail au dossier de consultation :

Le maître d'ouvrage se réserve d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Conditions Techniques Particulières (CCTP)
- Bordereau Unitaire de Prix (BPU)

5 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, selon l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Les critères d'attribution des offres sont les suivants :

| Critères d'attribution | Pondération |
|--|-------------|
| Caractéristiques techniques de l'offre | 35 % |
| Prix | 30 % |
| Délai de réalisation | 20 % |
| Références dans les domaines concernés | 5 % |
| Développement Durable (origine des équipements proposés, traitement des déchets,..) | 10 % |

6 – REMISE ET DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Un exemplaire du dossier de consultation est remis à chaque entreprise.

Une visite du local pourra être organisée sur demande faite par le Candidat par courriel

6.2 Dossier de l'offre à remettre

Un Mémoire technique,

L'acte d'engagement dûment rempli et signé,

Le Bordereau Unitaire de Prix renseigné et signé.

6.3 Transmission des offres :

*6.3.1 Date limite de remise des offres : **mercredi 15 Septembre 2021 – 11 heures***

6.3.2 Adresse où les offres devront être transmises :

Hôtel de ville

Le Haut Village

04150 Simiane la Rotonde

- Soit par lettre recommandée avec AR.
- Soit par courriel à « communedesimiane@wanadoo.fr »
- Soit remise sur place contre récépissé de dépôt **le lundi et vendredi de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h.**